

Conseil d'administration n° 2
du 7 novembre 2022

Heure de début : 18h05

Nombre de présent : 20/24 Quorum (au moins 13) atteint ? OUI ~~NON~~

Secrétaire de séance : Mme MEGARD, enseignante

Point 1 : Adoption du projet d'ordre du jour

Présentation de l'ODJ, mise en place des commissions, séjours, absence de DBM ce jour.

Votants : 20
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 20

Point 2 : adoption du PV du précédent (séance du 10/10/2022)

Votants : 20
Abstentions : 2
Contre : 0
Pour : 18

Point 3 : Installation des commissions

Le **conseil de discipline**, le **comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement** (CESCE) sont installés.

M. Breuzin souhaite que ce dernier définisse des lignes directrices pour la santé, l'environnement et la citoyenneté. Créer cohérence et lisibilité sur tout ce qui est fait. Souhait qu'il n'y ait pas seulement les élus du CA, mais que cela soit ouvert au plus grand nombre.

Il n'y aura pas de **commission permanente** car elle se réunit si le CA lui a donné des délégations. S'il n'y a pas de délégation, alors il n'y a pas de commission permanente.

18h21 : Arrivée de M. Poulain, portant le nombre des personnes présentes au CA à 21.

Le **Conseil de Vie Collégienne** (CVC) : membres de droit et élus. Même principe de fonctionnement que pour le CESCE : ouvrir cette instance au maximum d'élève.

Il y aura aussi une **commission Menus** qui sera ouverte au plus grand nombre.

La **commission éducative** : il est souhaitable que cela ne soit pas toujours le même enseignant qui vienne à toutes les commissions éducatives. Souhait que cela soit un, des professeur(s) de la classe de l'élève concerné qui y participe(nt). Il en est de même pour les représentants de parents.

Point 4 : Présentation des missions particulières.

Point réglementaire : la liste des indemnités pour missions particulières est présentée aux membres du CA.

- Coordonnateur technologie
- Coordonnateur EPS
- Référent aux usages pédagogiques du numérique
- Référent sécurité numérique
- Coordinateur du dispositif devoirs faits
- Coordonnateur PIAL
- Référents culture
- Coordination des sections sportives
- Coordination chorale
- Enseignant référent MDPH

Il y a au total 8 IMP pour cette année 2022-2023.

Votants : 21

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 21

Point 5 : Séjour à Santec et à l'île Grande

Présentation est faite du séjour à Santec, puis de celui à l'île Grande.

Coordinateur des 2 séjours : M. Ruchat

Le séjour à Santec concerne 3 classes de 6ème et celui à l'île Grande les 2 autres classes de 6ème. Ainsi tous les élèves du niveau 6ème seront concernés.

Les 2 séjours sont de 5 jours et 4 nuitées.

Le coût maximal par élève, SANS TRANSPORT est de :

- 296,41€ pour le séjour à Santec
- 272€ pour le séjour à l'île Grande.

Plusieurs professeurs émettent des réserves sur le prix, compte-tenu du contexte économique morose. Diverses propositions sont faites : faire un sondage auprès des familles pour le budget, diminuer d'une journée le séjour pour réduire le tarif, trouver des actions pour financer.

Mme Megard demande s'il y a une subvention du conseil régional. M. Breuzin indique qu'il y en avait une l'année dernière et que la demande a été faite pour cette année.

Le vote porte sur le principe du séjour d'intégration des 6ème et non sur le coût. Cela laisse le temps de négocier les tarifs avec le voyageur et d'en parler avec les enseignants organisateurs.

Les budgets des séjours et les coûts maximaux par élèves seront soumis au prochain conseil d'administration.

Votants : 21

Abstentions : 2

Contre : 0

Pour : 19

Point 6 : Conventions**1) Convention avec le lycée Pierre Mendès France de Rennes**

Une convention avec le lycée Pierre Mendès France pour la gestion des paies des assistants d'éducation. Le collège est l'employeur et le lycée est façonnier.

Votants : 21
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 2

2) Convention avec l'association AMOCAS

L'AMOCAS intervient sur des ateliers à destination des élèves le midi, ainsi que pour l'organisation de spectacles en fin d'année. C'est un partenaire culturel régulier de l'établissement.

Votants : 21
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 21

18h58 : Sorties de M. Tirot et de Mme Cohan, portant le nombre des personnes présentes au CA à 19.

3) Convention avec l'association « Livres et Lectures en Bretagne » pour le projet « jeunes en librairie »

Mme Conan, professeur documentaliste, présente l'action : 40 classes de l'académie sont sélectionnées dont la 3B du collège.

Le projet se déroule de janvier 2023 jusqu'à mai, avec la librairie « un fil à la page » de Mordelles.

La librairie présentera son métier (lien avec parcours avenir). Il y aura aussi une rencontre avec un auteur.

Chaque élève aura 30€ de bons d'achat pour des livres.

Votants : 19
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 19

Point 7 : Délégation du Conseil d'Administration au Chef d'Établissement

Le CA autorise le Chef d'établissement à signer des commandes dans le respect des conditions du code des marchés publics. Si la délégation n'était pas accordée par le CA, il devrait être réuni pour chaque signature (exemple le simple achat de tickets de bus).

Votants : 19
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 19

Point 11 : Questions diverses

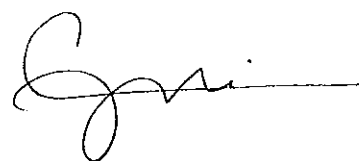
Il n'y a pas de questions diverses.

Heure de fin du Conseil d'administration : 19h09

La secrétaire de la séance

Le président du CA

Mme Mégard



M. Breuzin